

IHS chambre de franchise, qu'est-ce ?

Nous visitons notre village lorsqu'une maison attire notre attention. Elle est située au centre du village et donne sur la rue principale.

Elle est élevée. Le pignon, en façade, a une forme rectangulaire qui ressort et qui monte jusqu'au toit.

Nous observons des petites fenêtres. Certaines portent des barreaux. La pierre supérieure est en forme d'accolade. En la contournant, nous remarquons au-dessus d'une fenêtre, une pierre sur laquelle est gravé :

IHS chambre de franchise.

Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Nous décidons de chercher la réponse et à partir de ce moment-là nous devenons des détectives de l'histoire.

Réfléchissons !

De retour en classe, nous dessinons la maison et réfléchissons à ce qu'elle a pu être.

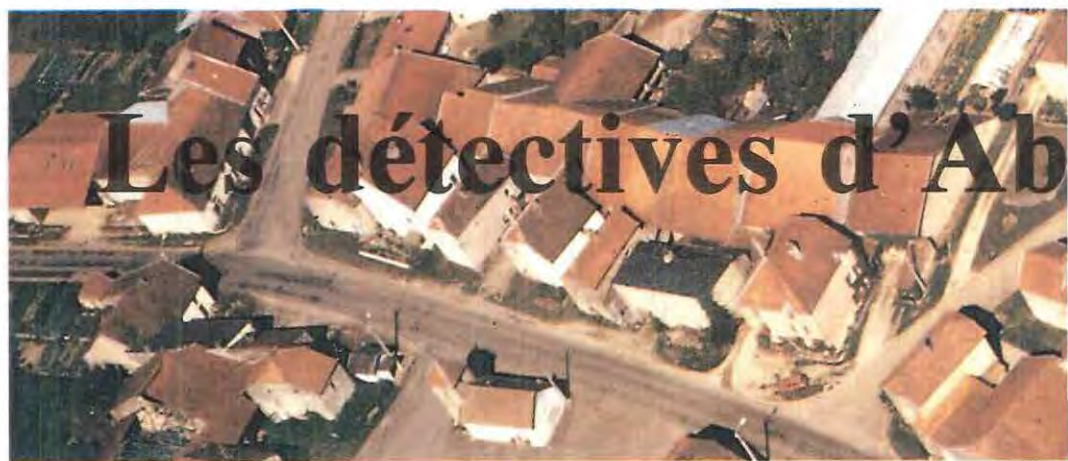
Nous pensons à :

- une chambre de torture
- une prison (à cause des barreaux)
- une église ou un monastère
- la chambre de M. Franchise (le propriétaire aurait pu faire graver son nom).

Il ne s'agit ici que de nos hypothèses. Nous ne sommes par certains de nos idées. Nous décidons de les vérifier.

Des indices qui ne nous satisfont pas

Nous interrogeons le propriétaire qui nous fournit les indications suivantes :



Une enquête difficile sur vil

- **Chambre de torture ou prison** : la justice ne fonctionnait pas de cette façon à l'époque.
- **Chambre de M. Franchise** : ce nom ne devait pas exister dans notre région au XVII^e siècle.

D'autres recherches nous renseignent sur les réponses du propriétaire :

- **Maison espagnole** : peut-être pas. On dit souvent cela quand il y a des éléments de l'époque Renaissance (fin du XVI^e siècle - début XVII^e) dans notre région. Le propriétaire pense à cela à cause de l'escalier en colimaçon et des fenêtres décorées.
- **Secte qui gardait des vieux** : sans doute faux car les noms des lieux-dits le révèlent généralement (l'hôpital du Gros Bois à côté de Besançon).
- **Décoration de la cheminée** : cœur, trois clous, IHS et bénitier signifient que les gens de la maison pratiquaient une religion.

Mais le plus intéressant...

Selon l'extrait du dictionnaire des communes de Haute-Saône, l'explication serait que les célibataires venaient y mourir. Cela ne concernait pas seulement les célibataires mais



- **Maison espagnole.**
- **La pierre a changé de place en 1946.**
- **Les célibataires venaient y mourir pour que les seigneurs ne leur prennent pas leurs biens.**
- **C'était une secte qui gardait des vieux.**

Puis, au cours de la visite de l'intérieur de la maison, nous remarquons les choses suivantes :

- **Une cheminée avec des inscriptions (voir schéma ci-dessus).**
- **Un escalier en colimaçon.**
- **Des meurtrières.**
- **Un bénitier.**

Tout ceci nous intrigue et nous intéresse encore plus. Mais ces réponses ne nous satisfont pas vraiment.

Nous cherchons dans nos documents de classe (livres, dictionnaires, encyclopédie...) mais nous ne trouvons rien !

Nous décidons de nous adresser aux archives départementales et à un historien (professeur d'histoire à l'École normale que nous connaissons bien).

Des choses s'éclaircissent

Parmi les réponses reçues, certaines nous donnent des éclaircissements sur nos hypothèses :

- **IHS** : Jésus Homme Sauveur.
- **Église ou monastère** : il n'en est pas question.



Aboncourt-Gésincourt

Extrait du dictionnaire des communes :

A la façade d'une vieille maison se trouvent les mots suivants, tracés au-dessus d'une des fenêtres de l'étage : CHAMBRE DE FRANCHISE. La date de 1628 se lit à l'intérieur de l'habitation contre une cheminée. D'après une tradition locale, la chambre de franchise avait été créée dans l'intérêt des mainmortables du village auxquels elle donnait la faculté de soustraire leurs biens à l'échute seigneuriale. Le mainmortable qui mourait dans la chambre de franchise où il s'était fait transporter à ses derniers moments, était réputé mort franc. Le droit d'échute était suspendu et les biens sans cesser d'être frappés de la mainmorte au profit du seigneur, étaient recueillis par les légataires ou les parents du défunt.

L'histoire d'une maison du village.

tous ceux qui pouvaient choisir de mourir là (sous la protection de l'Église) pour que les seigneurs ne leur prennent pas leurs biens.

En effet, le seigneur avait le droit d'hériter des biens d'un paysan qui dépendait de lui et qui mourait sans héritier. On dit que le seigneur avait le droit d'échute et le paysan était mainmortable. Il semble donc que les biens des gens qui mouraient dans cette chambre n'allaient plus forcément au seigneur, mais aux parents du mort.

... reste encore à prouver

Nous nous apercevons que nos premières idées seraient fausses.

D'après le seul document que nous avons trouvé, il s'agirait d'une tradition locale et orale, c'est-à-dire de quelque chose qui se dit entre les habitants du secteur mais qu'on ne peut pas vérifier. Espérons que la suite de nos recherches nous le permettra.

Pouvez-vous nous aider ?

Les élèves de la classe du CM2
de l'école d'Aboncourt-Gésincourt
70500 Jussey



le nouvel EDUCATEUR Documents

Pour en savoir plus sur le document dans l'enseignement de l'histoire lire le dossier pédagogique livré avec ce numéro du Nouvel Éducateur.

Au sommaire :

Esquisse d'une définition du document.

- La filière unique.
- Plusieurs manuels, élargir le fonds ?
- Constituer un fonds documentaire.

Utilisation des documents.

- Le centre documentaire.
- Questionner les documents.

Fabrication des documents.

- Lire et comprendre l'image.
- Fabrication, invention.
- Fabriquer un résultat : l'exposition.